

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1085^e séance, tenue le mardi 18 octobre 2016,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Tania Saba, M. Jean-Marc Charron, Mme Michèle Brochu, Mme Caroline Larue (en l'absence de Mme Francine Ducharme), Mme Hélène Boisjoly, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Pierre Fournier; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; les officiers de la FAS : Mme Michelle McKerral, Mme Christine Rothmayr Allison; les étudiants : Mme Catherine Grondin, Mme Annie-Claude Vanier; la chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1085-6.2, de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences : Mme Lyne Da Sylva, professeure agrégée; pour la délibération CE-1085-6.3, de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine : M. Benoît Jutras, professeur titulaire; pour la délibération CE-1085-6.5, du Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences : M. Houari Sahraoui, professeur titulaire, et du Département de génie informatique et génie logiciel de l'École Polytechnique : M. Yann-Gaël Guéhéneuc, professeur titulaire; pour la délibération CE-1085-6.6, du Département de physique de la Faculté des arts et des sciences : M. Richard Leonelli, directeur; pour la délibération CE-1085-8.1, de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Serge J. Larivée, vice-doyen aux études supérieures et la recherche

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande; les doyens : Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme, Mme Renée Delaquis, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; un officier de la FAS : Mme Louise-Hélène Richard; un étudiant : M. Denis Sylvain; le substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Louise Demers, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Composition de la Commission des études

Membres d'office : M. Raymond Lalande, vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie; membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire (CU-0634-6.3, 26 septembre 2016) : M. Jean-François Angers (officier FESP), Mmes Michelle McKerral, Louise Hélène Richard et Christine Rothmayr Allison (officiers FAS); Mme Françoise Guay (chargée de cours); M. David Lewis (substitut au chargé de cours); Mme Jessica Bérard (membre étudiant [membre désignée—processus de nomination en cours]).

CE-1085-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1084^e séance tenue le 20 septembre 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1. Faits saillants de la Commission des études pour l'année 2015-2016 (incluant les faits saillants des sous-commissions)

- 4.2. Modifications mineures approuvées par délégation—Bilan 2015-2016 (programmes de premier cycle)
- 4.3. Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2015-2016
- 4.4. Modifications mineures approuvées par délégation—Bilan 2015-2016 (programmes de cycles supérieurs)
5. Faculté des études supérieures et postdoctorales
 - Modification de la Délégation des créations de programmes de DES en surspécialisation médicale
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Société, politiques publiques et santé (2-241-1-0)
 - Modification au Microprogramme en Société, politiques publiques et santé (2-241-6-0)
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Édition numérique
 - 6.3 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
 - Modification au programme de Maîtrise professionnelle en audiologie (2-751-1-0)
 - 6.4 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Maîtrise en administration des affaires (3780 et 3784)
 - 6.5 Faculté des arts et des sciences — Département d'informatique et de recherche opérationnelle École Polytechnique — Département de génie informatique et génie logiciel
 - Création d'un programme de Doctorat en génie logiciel
 - 6.6 Faculté des arts et des sciences — Département de physique
 - Modification au programme de Maîtrise en physique (2-200-1-0) : création de l'option « Plasma — Cheminement international »
 - 6.7 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au Microprogramme en compétences professionnelles (2-401-6-0)
7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (1-210-1-0)
 - 7.2 Faculté de médecine — Département de nutrition
 - Création d'un Programme d'actualisation de formation en nutrition (1-320-1-8)
 - 7.3 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Création d'un programme de Mineure en études féministes, des genres et des sexualités (1-242-4-0)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études — Plans d'action
 - 8.1 Faculté des sciences de l'éducation
 - Plan d'action pour les programmes de Maîtrise (M.A.) et de Doctorat (Ph.D.)
9. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination d'un membre étudiant à trois comités de la Commission des études
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

CE-1085-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1084^E SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1084^e séance tenue le 20 septembre 2016, tel que présenté.

CE-1085-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1084^e séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1085-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1085-4.1 Faits saillants de la Commission des études pour l'année 2015-2016
(incluant les faits saillants des sous-commissions)
2016-A0033-1085-388

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les *Faits saillants de la Commission des études* pour l'année 2015-2016 (incluant les faits saillants des sous-commissions), conformément au document 2016-A0033-1085-388.

CE-1085-4.2 Modifications mineures approuvées par délégation—Bilan 2015-2016
(programmes de premier cycle)
2016-A0033-1085-389

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan, pour l'année 2015-2016, des modifications mineures approuvées par délégation (programmes de premier cycle) [*Modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires, conformes aux exigences de la délégation de pouvoirs consentie par la Commission des études aux Conseils de faculté, CE-917-5 du 11 juin 1996*], conformément au document 2016-A0033-1085-389.

CE-1085-4.3 Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année
2015-2016
2016-A0033-1085-374

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les *Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures* pour l'année 2015-2016, conformément au document 2016-A0033-1085-374.

CE-1085-4.4 Modifications mineures approuvées par délégation—Bilan 2015-2016
(programmes de cycles supérieurs)
2016-A0033-1085-375

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan, pour l'année 2015-2016, des modifications mineures approuvées par délégation (programmes de cycles supérieurs), conformément au document 2016-A0033-1085-375.

- CE-1085-5 Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Modification de la Délégation des créations de programmes de DES en
surspécialisation médicale
-
- 2016-A0033-1085-373

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, présente le sujet mentionné en rubrique.

Lors de sa 1083^e séance tenue le 17 mai 2016, la Commission des études avait approuvé la proposition de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures quant à l'adoption, par délégation de pouvoirs, des créations de programmes de D.E.S. en surspécialisation médicale. Certaines des modalités alors adoptées doivent être modifiées, de manière à retirer la référence à l'agrément du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada (les programmes de surspécialisation ne sont pas concernés par les visites d'agrément), énoncée à l'alinéa c, et à retirer le qualificatif « spécialistes » (« médecins spécialistes ») à l'alinéa d (devenant l'alinéa c). Les propositions de modification sont consignées au document 2016-A0033-1085-373, auquel reporte la présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la modalité d'adoption, par délégation, des créations de programmes de DES en surspécialisation médicale (adoptée par la délibération CE-1083-8, 17 mai 2016), conformément aux termes du document 2016-A0033-1085-373.

CE-1085-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la FESP, Mme Michelle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.7.

La doyenne (administratrice) de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, et la vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de cette Faculté, Mme Michelle McKerral, présentent les projets inscrits aux points 6.1, 6.2, et 6.5 à 6.7. Pour certaines de ces présentations, la Commission reçoit Mme Lyne Da Sylva, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences (point 6.2); M. Houari Sahraoui, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, et M. Yann-Gaël Guéhéneuc, professeur titulaire au Département de génie informatique et génie logiciel de l'École Polytechnique (point 6.5); M. Richard Leonelli, directeur du Département de physique de la Faculté des arts et des sciences (point 6.6).

Le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, présente le projet inscrit au point 6.3; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Benoît Jutras, professeur titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine.

- CE-1085-6.1 Faculté des arts et des sciences — Direction
- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Société, politiques publiques et santé (2-241-1 -0)
 - Modification au Microprogramme en Société, politiques publiques et santé (2-241-6-0)
-

2016-A0033-1085-376; 2016-A0033-1085-377

La modification au programme de Diplôme d'études spécialisées—D.E.S.S. en Société, politiques publiques et santé porte sur le règlement pédagogique, la structure et le répertoire de cours du programme. Principalement, une modalité est ajoutée au règlement pédagogique du programme, de manière à introduire un bloc de formation complémentaire obligatoire de 6 crédits, à compléter avant de commencer les cours du programme, pour les étudiants ne possédant pas une formation adéquate en sciences sociales. En accord avec le responsable du programme d'études, les étudiants concernés devront choisir un maximum de six crédits de cours parmi les cours de premier cycle. À cette fin, un bloc de cours de premier cycle est ajouté à la structure du programme (bloc 70 D). D'autres ajustements portent sur le remplacement du cours obligatoire PSE 6578 (limité à un maximum de cinq places, restreignant la taille des cohortes admises au programme de D.E.S.S.) par le cours PLU 6115, et sur l'ajout de deux nouveaux cours (SPS 6001 et

SPS 6010). La structure du programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option. La modification au Microprogramme découle de la modification du programme de D.E.S.S. afin d'assurer la concordance de la structure de ces programmes gigognes. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'hiver 2017. La présentation reportée aux documents 2016-A0033-1085-376 (D.E.S.S.) et 2016-A0033-1085-377 (Microprogramme).

En réponse à une question, sur le fait que les cours complémentaires proposés présentent peu de contenus en méthodologie et en analyse qualitative, il est précisé que les étudiants concernés possèdent déjà une formation préalable adéquate, mais en sciences de la santé, plutôt qu'en sciences sociales. Les contenus en méthodologie sont ainsi déjà acquis, et les contenus en analyse qualitative en sciences sociales seront davantage développés dans le cadre du programme de Maîtrise.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Société, politiques publiques et santé (2-241-1-0) et de Microprogramme en Société, politiques publiques et santé (2-241-6-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément aux documents 2016-A0033-1085-376 et 2016-A0033-1085-377.

CE-1085-6.2 Faculté des arts et des sciences — Direction
- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.)
en Édition numérique

2016-A0033-1085-378

Le programme de D.E.S.S. en Édition numérique veut proposer une formation actualisée sur les pratiques éditoriales d'aujourd'hui, dont les pratiques relatives à l'édition numérique. Les besoins de formation dans ce domaine ont été vérifiés dans le cadre de démarches de consultation interne et externe, considérant, notamment, l'évolution des pratiques éditoriales et la nécessité de développer une formation pertinente et adaptée aux besoins du marché qui a découlé de cette évolution. Constituant une première offre de formation dans ce domaine au Québec, le programme proposé pourra également être suivi comme formation complémentaire par des étudiants provenant de domaines connexes et souhaitant développer leurs connaissances en édition numérique. La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option (dont 6 crédits attribués à un projet de création ou à un stage), et un maximum de 3 crédits de cours au choix. Quatre nouveaux cours sont créés pour le programme (dont les cours rattachés au projet de création numérique et au stage). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2015-A0033-1085-378.

La doyenne (administratrice) de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, souligne la qualité de la collaboration présentée par les professeurs et chercheurs concernés, ainsi que de la concertation qui a été établie avec les milieux professionnels (dont les PUM ainsi que d'autres maisons d'édition et d'édition numérique), notamment, en vue de favoriser la participation des milieux au développement de la formation. Elle ajoute que le domaine des humanités numériques constitue un créneau de développement important de la Faculté, et que la proposition de programme présentée aujourd'hui se situe dans ce développement.

En réponse à des questions présentées, il est précisé qu'en plus des maisons d'édition, d'autres organismes ont été consultés et restent intéressés à participer à ces développements (dont les bibliothèques et services d'archives ainsi que les milieux d'enseignement secondaire et collégial), et que, une fois que la définition de l'offre de cours aura été complétée, on prévoit examiner la possibilité d'offrir des cours selon des horaires différenciés (jour, soir, fins de semaine, etc.) ainsi que selon une formule de formation continue.

La Commission souligne le caractère novateur du programme présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—D.E.S.S. en Édition numérique, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2015-A0033-1085-378.

CE-1085-6.3 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie
- Modification au programme de Maîtrise professionnelle en audiologie (2-751-1-0)
2016-A0033-1085-379

La modification au programme de Maîtrise professionnelle en audiologie vise à mieux répondre aux exigences de la pratique et à harmoniser les enseignements de ce programme avec ceux des autres programmes canadiens. Alors que dans les autres universités canadiennes, les actes professionnels en audiologie sont enseignés uniquement au niveau du deuxième cycle des études supérieures, et qu'aux États-Unis, depuis 2012, le doctorat professionnel de troisième cycle est devenu l'exigence d'accès à la pratique, le programme de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal reste le seul à offrir des enseignements cliniques en audiologie à la fois au baccalauréat et à la maîtrise. Dans ce contexte, on prévoit donc abolir le programme de Baccalauréat en audiologie, et intégrer l'ensemble des enseignements professionnels, en les adaptant, dans un programme de Maîtrise professionnelle, laquelle passerait de 45 crédits (dans sa structure actuelle) à 80 crédits, et en proposant un rehaussement du niveau des exigences de la formation, par l'acquisition et le développement de compétences. Les conditions d'admission prévoient, notamment, l'exigence d'avoir obtenu, au premier cycle, une moyenne 3,3 sur 4,3, et la réussite au test d'évaluation des compétences transversales en ligne UdeM (eTECT). Le programme modifié comportera 80 crédits, répartis selon 76 crédits de cours obligatoires et 4 crédits de cours à option (attribués à un ou deux stages). La modification donne lieu à la création de 27 nouveaux cours (en lien avec l'abolition de plusieurs cours du programme actuel). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2016-A0033-1085-379.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de transition et d'admissibilité au programme de Maîtrise professionnelle des étudiants du premier cycle [une orientation *Sciences de l'audition* sera créée dans le programme de Baccalauréat en sciences biomédicales, laquelle pourra être suivie selon un cheminement *Honor* comportant un stage de niveau 6000; la structure de l'orientation permettra de s'assurer que les cours préalables au programme de Maîtrise auront été complétés (selon le cas, des équivalences pourront être attribuées) ; les cours préalables aux programmes des autres universités canadiennes figurent dans la structure de l'orientation, à l'exception de deux cours qui seront offerts en ligne]; sur la condition d'admission exigeant d'avoir complété 20 heures de bénévolat [cette exigence vise principalement les étudiants qui n'auraient pas d'expérience de travail, et concerne, entre autres, la préparation au travail auprès d'enfants et de personnes âgées; l'expérience de bénévolat n'est pas évaluée dans le cadre du processus d'admission, mais doit être confirmée par un document d'attestation]; sur les modalités de passerelles pour les étudiants du programme de Baccalauréat spécialisé en neurosciences cognitives de la Faculté des arts et des sciences.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, précise qu'il importera de procéder prochainement à la modification du programme de Maîtrise, considérant que le parcours de formation actuel (formation professionnelle au niveau du Baccalauréat) n'est plus appliqué par les autres universités concurrentes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise professionnelle en audiologie (2-751-1-0), à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2016-A0033-1085-379.

CE-1085-6.4 École HEC Montréal
- Modification au programme de Maîtrise en administration des affaires
(3780 et 3784)

2016-A0033-1085-380

La modification au programme de Maîtrise en administration des affaires propose des ajustements à la structure et au répertoire de cours, notamment, par la diminution de la durée du programme, ramené de 54 à 52 semaines (modifiant le nombre d'heures de cours par semaine, porté à 15 heures au lieu de 12), par la révision des cours, (ajustements aux titres de cours et au nombre de crédits; répartition du contenu de certains cours en deux cours distincts), et par la création de cinq nouveaux cours (comportant chacun 1,5 crédits). Les ajustements apportés veulent permettre une plus grande flexibilité dans le cheminement du programme, ainsi qu'une meilleure intégration des apprentissages. Le programme comporte 54 crédits (obligatoires et à option). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1085-380.

En réponse à une question, il est précisé que la modalité d'offrir des cours de 1,5 crédits permet une plus grande flexibilité aux étudiants qui souhaitent varier l'acquisition des contenus de formation, par exemple, en combinant deux cours sur des contenus connexes mais différents.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en administration des affaires (3780 et 3784), à l'École HEC Montréal, conformément au document 2016-A0033-1085-380.

CE-1085-6.5 Faculté des arts et des sciences
Département d'informatique et de recherche opérationnelle
École Polytechnique
Département de génie informatique et génie logiciel
- Création d'un programme de Doctorat en génie logiciel

2016-A0033-1085-381

Le programme de Doctorat en génie logiciel sera offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et l'École Polytechnique. L'objectif principal est de répondre à un besoin important de formation, afin de pallier une pénurie de main-d'œuvre dans le domaine, donnant lieu à une situation préoccupante, considérant qu'aucun programme de Doctorat en génie logiciel n'est actuellement offert au Québec. Par ailleurs, l'offre de programme proposée se situerait parmi les premières au Canada, et même mondialement, et permettra d'offrir une vitrine sur les expertises combinées, et complémentaires, de la FAS (Département d'informatique et de recherche opérationnelle) et de l'École Polytechnique (Département de génie informatique et génie logiciel). Considérant l'évolution constante et rapide des systèmes de logiciel, le génie logiciel constitue aujourd'hui un domaine dominant, pour lequel la formation doit préférablement être assurée par un programme complet, plutôt que par une spécialisation à intégrer à d'autres programmes d'études de troisième cycle, comme c'était le cas auparavant. Une telle offre de formation suscitera l'intérêt des étudiants des cycles supérieurs, ainsi que des étudiants provenant de la communauté francophone mondiale. La structure du programme proposé comporte 90 crédits, répartis selon 84 crédits de cours obligatoires (dont 80 crédits attribués à la rédaction d'une thèse), et de 6 à 8 crédits de cours à option. L'implantation du programme, prévue au trimestre d'automne 2017, donne lieu à la création de quatre nouveaux cours. La présentation reporte au document 2016-A0033-1085-381.

En réponse à une question, il est précisé que l'on prévoit recevoir environ 40 étudiants provenant de l'École Polytechnique, et un nombre un peu moins élevé d'étudiants provenant de la FAS, selon la capacité de supervision qui sera disponible.

La Commission félicite la Faculté des arts et des sciences et l'École Polytechnique pour le projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Doctorat en génie logiciel, programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences (Département d'informatique et de recherche opérationnelle) et par l'École Polytechnique (Département de Génie informatique et génie logiciel), conformément au document 2016-A0033-1085-381.

CE-1085-6.6 Faculté des arts et des sciences — Département de physique
- Modification au programme de Maîtrise en physique (2-200-1-0) : création de
l'option « Plasma — Cheminement international »

2016-A0033-1085-382

La création de l'option « Plasma—Cheminement international », ainsi que les modifications à la structure et au répertoire de cours qui en découlent, au programme de Maîtrise en physique permettra d'offrir une formation bilingue entre le programme de Maîtrise en physique de l'Université de Montréal et le programme de Master en Électronique, Électrotechnique et Automatique (EEA) — parcours Sciences et Technologies des plasmas de l'Université de Toulouse III — Paul Sabatier (UPS). Considérant la complémentarité des compétences respectives des deux universités dans ce domaine, la création de cette nouvelle option permettra de diversifier les champs de compétences des étudiants qui s'y intéressent et d'assurer une plus grande flexibilité quant aux choix de projets de recherche, en raison de la combinaison des forces de chacune des institutions concernées, soit l'expérimentation propre à l'expertise développée par les chercheurs de l'Université de Montréal (développements dans les aspects de la recherche fondamentale), et la modélisation, celle-ci constituant une composante importante du LAPLACE [Laboratoire PLAsma et Conversion d'Énergie de l'UPS] (développements dans les applications technologiques), contribuant ainsi à l'avancement de ce champ d'études qui se trouve en forte croissance. Pour les cohortes de la nouvelle option, on prévoit recevoir de 4 à 6 nouveaux étudiants par promotion (considérant le nombre de professeurs ayant une expertise dans ces domaines, actuellement deux professeurs auxquels un troisième s'ajoutera prochainement). Un diplôme sera attribué par chacune des deux universités. La création de l'option favorisera une meilleure visibilité des formations en sciences et technologies des plasmas, ainsi que l'affluence de nouveaux étudiants provenant de l'une et de l'autre des deux institutions. La structure des options du programme comporte 45 ou 46 crédits, répartis de façons différentes selon les options. L'implantation du programme modifié et de la nouvelle option, prévue au trimestre d'automne 2017, donne lieu à la création de huit nouveaux cours. La présentation reportée au document 2016-A0033-1085-382.

En réponse à des questions présentées, il est précisé que chacune des institutions a défini des cheminements balisés en fonction du contexte d'un programme offert conjointement, et que les vérifications nécessaires ont été effectuées en regard du financement étudiant, les étudiants étant inscrits à l'Université et suivant une partie de leur formation à UPS selon les règles de mobilité prévues.

La Commission félicite la Faculté pour le projet présenté, soulignant le caractère novateur de celui-ci.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en physique (2-200-1-0) : création de l'option « Plasma—Cheminement international », au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2016-A0033-1085-382.

CE-1085-6.7 Faculté des arts et des sciences — Direction
- Modification au Microprogramme en compétences professionnelles (2-401-6-0)

2016-A0033-1085-383

La modification au Microprogramme en compétences professionnelles, créé en 2010, propose une révision des contenus et de la structure. Principalement, un bloc de cours obligatoires de

12 crédits (nouveau bloc 70A) est ajouté, intégrant quatre cours sur des connaissances essentielles à une pratique professionnelle. Ce bloc devenant commun à tous les cheminements du programme, sa gestion en sera facilitée. Également, de nouveaux cours (cours professionnalisants créés au cours des six dernières années) sont intégrés au bloc 70B (option), permettant aux étudiants de personnaliser davantage leur cheminement en fonction de leurs ambitions professionnelles. L'objectif principal du programme veut proposer aux étudiants des trois secteurs de la Faculté (Sciences, Sciences sociales, Lettres et Sciences humaines) une formation favorisant l'acquisition de compétences transversales, en regard d'un contexte de préparation au marché du travail. Dans cette perspective, le Microprogramme peut être suivi en complément d'une autre formation. Également, afin de permettre que le Microprogramme puisse s'inscrire dans un contexte de formation continue, les modalités de l'offre de cours seront vérifiées en vue de les varier. Par ailleurs, les cours individuels du microprogramme restent disponibles comme cours au choix ou à option dans quelques programmes avec un cheminement appliqué de la Faculté des arts et des sciences (par exemple, l'option *Histoire en pratique*). Les modifications au répertoire de cours comportent l'abolition de trois cours de sigle CPR, et la création d'un cours de sigle CPR (pour le bloc de cours obligatoire); on signale la contribution de l'École HEC Montréal à la bonification des contenus de cours. La structure du programme modifié comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option ou au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1085-383.

Une question portant sur le nouveau cours créé, CPR 6007—*Organisation d'événements et de projets*, il est précisé que ce cours remplace un cours qui était déjà existant (CPR 6005), et qu'il sera vérifié si ce cours comporte des contenus se rapprochant de ceux de cours créés dans le cadre du programme de D.E.S.S. en médiation de la musique de la Faculté de musique (CE-1079-6.2, 15 décembre 2015).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme en compétences professionnelles (2-401-6-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2016-A0033-1085-383.

CE-1085-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 et 7.3, et présente le projet inscrit au point 7.2.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, Mme Christine Rothmayr Allison, présente les projets inscrits aux points 7.1 et 7.3.

CE-1085-7.1 Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (1-210-1-0) --- 2016-A0033-1085-384, 384.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation porte principalement sur l'établissement d'un cheminement *Honor* dans la structure du programme. Ce cheminement sera accessible aux étudiants de la troisième année du programme ayant complété un minimum de 54 crédits (tous les cours obligatoires des première et deuxième années du programme devront avoir été complétés au moment de commencer le cheminement), ayant maintenu une moyenne cumulative minimale de 3,4 après le troisième trimestre d'études, et ayant obtenu une note minimale de B+ au stage de deuxième année. On prévoit accueillir un maximum de 15 étudiants inscrits au cheminement. La structure du cheminement *Honor* comporte 12 crédits (deux cours de niveau 4000 et deux cours de niveau 6000). Deux nouveaux cours d'initiation à la recherche sont créés pour le cheminement : PSE 4001 et PSE 4002. Les objectifs du cheminement *Honor* visent une formation de préparation à la recherche (recension des écrits, élaboration d'une question et d'hypothèses de recherche, choix et description de la méthode de recherche, traitement et analyse des données, interprétation et communication des résultats) et le développement de l'intérêt pour la poursuite aux études supérieures en psychoéducation dans les options

avec mémoire. L'implantation du cheminement est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2016-A0033-1085-384.

En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Bien que des cours de niveau 6000 auront été complétés dans le cadre du Cheminement *Honor*, l'intérêt pour le programme de Maîtrise sera maintenu, considérant l'offre de cours variée, la possibilité de suivre le programme selon différentes options, la disponibilité de modalités d'accès à la recherche, et le fait que le programme de Maîtrise donne accès à la profession. La moyenne cumulative minimale déterminée pour avoir accès au Cheminement *Honor* peut varier d'un programme à un autre, notamment, en fonction des analyses effectuées sur la moyenne des résultats des cohortes, ainsi que du nombre de places que l'on souhaite réserver pour ce cheminement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (1-210-1-0) —comportant la création d'un cheminement *Honor*—, à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2016-A0033-1085-384.

CE-1085-7.2 Faculté de médecine – Département de nutrition
- Création d'un Programme d'actualisation de formation en nutrition (1-320-1-8)
2016-A0033-1085-385, 385,1

Le Programme d'actualisation de la formation en nutrition permettra d'établir une structure de programme pouvant accueillir les étudiants ayant complété leur formation à l'étranger et devant suivre des cours afin de répondre aux prescriptions d'exigences de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec-OPDQ, et qui devaient, auparavant, s'inscrire à ces cours comme étudiants libres. Le Programme d'actualisation permettra aux étudiants concernés d'acquérir les connaissances spécifiques permettant de mettre à jour les notions jugées nécessaires à la pratique, et de développer les compétences professionnelles requises (disciplinaires et transversales) pour l'exercice de la profession au Québec. Les contenus de formation sont déterminés selon la prescription de formation émise par l'OPDQ. Les dispositions réglementaires du programme prévoient les exigences auxquelles l'étudiant doit répondre au cours de sa formation, les modalités de la scolarité, et les cheminements types. L'implantation du programme est prévue au cours du trimestre d'automne 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1085-385.

En regard des questions et remarques présentées, on dégage les constats suivants. La formule du programme d'actualisation permet de définir une structure de programme (« coquille ») facilitant l'accueil et le suivi des professionnels ayant reçu leur formation à l'étranger. L'Université offre déjà des programmes d'actualisation ou de qualification dans des domaines professionnels (par exemple, en pharmacie, en audiologie, en urbanisme, etc.), et les modalités de prescriptions sont appliquées selon les exigences des différents ordres professionnels concernés. On observe que cette formule de programme pourrait présenter des contenus de formation liés à l'adaptation aux contextes et aux milieux de pratique. Toutefois, et en raison de la teneur parfois élevée des exigences de prescription présentées par les ordres professionnels concernés, les objectifs de ces programmes restent principalement liés à l'actualisation de la formation en fonction des exigences professionnelles, ou à la qualification en fonction des exigences de la pratique professionnelle; dans cette perspective, et considérant les offres de formation pouvant être définies par d'autres universités, la modalité permettant de disposer d'une structure d'actualisation apparaît comme une valeur ajoutée à l'offre de formation de l'Université.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Programme d'actualisation de formation en nutrition (1-320-1-8), au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément au document 2016-A0033-1085-385.

CE-1085-7.3 Faculté des arts et des sciences — Direction
- Création d'un programme de Mineure en études féministes, des genres et des sexualités (1-241-4-0)

2016-A0033-1085-386, 386.1

Le programme de Mineure en études féministes, des genres et des sexualités propose un curriculum interdisciplinaire qui examine les genres et les sexualités comme catégories socialement construites, mais selon une approche qui recourt à la diversité des enjeux féministes, et selon des perspectives tant contemporaine qu'historique. Les enseignements et contenus de formation sont principalement fondés sur les théories et les épistémologies des études féministes, mais pouvant inclure d'autres approches qui ont interpellé ce champs d'études et de recherches. Pour être admissibles au programme de Mineure proposé, les candidats doivent avoir complété 12 crédits de cours universitaires (incluant des cours de base en méthodologie en sciences humaines et sociales). Le programme pourra ainsi constituer une formation complémentaire ou de spécialisation, notamment, dans le cadre d'une combinaison de programmes (Baccalauréat par cumul ou Baccalauréat par cumul avec appellation). Par son caractère interdisciplinaire, le programme aura recours à des expertises diverses dans ce domaine, réparties dans différents départements de la Faculté des arts et des sciences (dont le Département de science politique et le Département de sociologie), et se posera en lien avec différentes initiatives et activités liées aux études féministes développées sur le campus de l'Université au cours des dernières années. La structure du programme totalise 30 crédits (6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option), composée d'un bloc de cours obligatoires et de trois blocs thématiques de cours à option. Deux nouveaux cours sont créés pour le programme, selon un nouveau sigle de cours : FEM 2000—*Introduction aux courants de pensée féministes* (3 crédits) et FEM 320—*Femmes et sociétés : Enjeux contemporains* (3 crédits). On prévoit que ces cours pourraient également être intégrés à la structure d'autres programmes de la Faculté. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2016-A0033-1085-386.

Relativement aux remarques signalées dans le cadre de la recommandation de la Sous-commission du premier cycle (document 2016-A0033-1085-386.1), il est mentionné que le choix de créer un nouveau sigle de cours (sigle FEM), pour les deux cours de méthodologie et d'histoire, a été maintenu, considérant que ces cours réfèrent à un cadre théorique et méthodologique particulier. Également, après discussion avec la Faculté, il a été décidé de maintenir la structure proposée initialement pour les trois blocs thématiques de cours à option (cette structure faisant que le programme pourrait être suivi en n'ayant complété que deux des trois blocs à option), considérant que le caractère transdisciplinaire de chacun des trois blocs de cours permet de couvrir l'ensemble des disciplines concernées par le programme, et considérant que la disponibilité de tous les cours de la structure ne peut pas être assurée pour chaque trimestre.

Une question portant sur la possibilité d'étendre les contenus ou les offres de cours à des réalités concrètes examinées selon des perspectives autres que celle de l'histoire des femmes (par exemple, le droit des femmes), il est précisé que certains enjeux pourraient être traités dans les deux cours obligatoires, dans le cadre de présentations par des conférenciers invités; des cours d'autres Facultés pourraient être ajoutés, dans la mesure où ces cours ne comportent pas de préalables; éventuellement, la Faculté souhaiterait élargir l'offre de cours, au fil de l'évolution du programme, incluant la possibilité d'inviter d'autres Facultés à créer des cours pouvant être ajoutés au programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Mineure en études féministes, des genres et des sexualités (1-241-4-0) —comportant la création du sigle de cours FEM (et la création des cours FEM 2000 et FEM 3200)—, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2016-A0033-1085-386.

CE-1085-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES-PLANS D'ACTION

CE-1085-8.1 Faculté des sciences de l'éducation
- Plan d'action pour les programmes de Maîtrise (M.A.) et de Doctorat (Ph.D.)
2016-A0033-1085-387, 387.1

La Commission reçoit M. Serge J. Larivée, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté des sciences de l'éducation, pour la présentation du plan d'action de la Faculté des sciences de l'éducation pour les programmes de Maîtrise et de Doctorat [Maîtrise (M.A.) en : Administration de l'éducation (2-801-1-0); Éducation comparée et fondements de l'éducation (2-817-1-0); Mesure et évaluation (2-850-1-0); Didactique (2-811-1-0); Psychopédagogie (2-813-1-0); Andragogie (2-805-1-0); Pédagogie universitaire des sciences médicales (2-814-1-0); Doctorat (Ph.D.) en : Administration de l'éducation (3-801-1-0); Éducation comparée et fondements de l'éducation (3-817-1-0); Mesure et évaluation (3-850-1-0); Didactique (3-811-1-0); Psychopédagogie (3-813-1-0); Andragogie (3-805-1-0)]. La présentation reporte au document 2016-A0033-1085-387; le document 2016-A0033-1085-387.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP. Répondant aux cinq recommandations du CAEP, le plan d'action définit les actions prévues ou réalisées en regard de la finalité et de la pertinence sociale des programmes, des profils des sortie et de la formation à la recherche, des modalités relatives à l'amélioration des taux de persévérance aux études et de diplomation, de l'établissement d'une structure de concertation entre les départements en regard de l'harmonisation des pratiques relatives aux programmes d'études supérieures de la Faculté, de la définition d'offres de cours communs à plusieurs ou à l'ensemble des programmes, dans une perspective de maximisation des ressources.

Constatant que l'échéancier proposé dans le plan d'action s'étend jusqu'en juin 2020, la présidente, Mme Louise Béliveau, invite la Faculté à considérer la possibilité de resserrer cet échéancier.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des sciences de l'éducation pour les programmes de Maîtrise (M.A.) et de Doctorat (Ph.D.), conformément au document 2016-A0033-1085-387.

CE-1085-9 Comité des nominations de la Commission des études
- Recommandations en vue de la nomination d'un membre étudiant à trois comités de la Commission des études
2016-A0033-1085-390

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations formulées par le Comité en vue de la nomination d'un membre étudiant à trois comités de la Commission des études; les recommandations sont consignées au document 2016-A0033-1085-390.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme :

à la Sous-commission des études supérieures, au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, et au Comité de l'interdisciplinarité :

- Madame Jessica Bérard, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2017.

CE-1085-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1085-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 15 novembre 2016, à 14 heures.

CE-1085-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté tel que présenté à l'unanimité le 15 novembre 2016 – délibération CE-1086-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot